

Autostrada Asti-Cuneo S.p.A.

« Allègement tarifaire de 20 % – tronçon free flow – pour activation du Paiement avec Conto Targa ».

Avec la mise en place du système de péage Free Flow, les usagers passant sous les portails qui seront progressivement installés le long du tronçon II de l'autoroute A33 (de l'interconnexion avec l'A6 jusqu'à Asti) ne pourront régler le péage qu'en mode différé.

La Société, dans le but aussi de faciliter l'utilisateur pendant la phase de démarrage du système de péage Free Flow, souhaite encourager les formes de paiement continu des péages gérés avec le système de perception de péage Free Flow qui permettent à l'utilisateur d'éviter d'avoir à payer à chaque passage.

*À cet égard, la société a décidé, en obtenant également l'approbation du ministère des Infrastructures et des Transports conformément à l'art. 29.1 de la convention de concession, **d'encourager le paiement continu du péage en ligne à travers l'application (du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2025, sauf prolongation) d'une réduction de 20 % sur les péages pour les trajets le long de l'A33 gérés par le système de collecte de péage Free Flow par les utilisateurs qui, pendant la période susmentionnée, activent le mode de paiement en ligne appelé « Paiement avec Conto Targa »**, grâce auquel les usagers peuvent effectuer un débit direct de leur compte courant ou un paiement récurrent sur leur carte de crédit ou leur porte-monnaie électronique, conformément aux normes énoncées ci-dessous.*

RÈGLES ET CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'INITIATIVE

« Allègement tarifaire de 20 % – tronçon free flow – pour activation du Paiement avec Conto Targa ».

- 1- Les présentes Règles et conditions régissent les modalités d'utilisation de l'initiative d'allègement tarifaire (« Initiative ») que la société Autostrada Asti-Cuneo (« ATCN ») a décidé d'activer dans le cadre des initiatives visant à faciliter la perception des péages autoroutiers grâce à l'utilisation de méthodes de paiement continu pour les trajets effectués sur le tronçon II, qui seront gérés à partir du 1er septembre 2024 avec le nouveau système de collecte Free Flow, en faveur des usagers qui décident d'activer la méthode de paiement appelée « Paiement avec Conto Targa ».

À travers la méthode de Paiement avec Conto Targa, qui peut être activée en accédant et en s'enregistrant sur la plateforme web mise en place par Autostrada Asti-Cuneo S.p.A. pour les paiements et la visualisation des trajets (accessible via le site d'ATCN www.asticuneo.it, en cliquant sur le lien « Accès à la Plateforme de paiement en ligne », présent sous « Modes de paiement » dans la section « Free Flow »), l'utilisateur peut, en ce qui concerne les péages de l'autoroute A33 gérés avec le système Free Flow effectués par des véhicules expressément enregistrés et associés au Paiement avec Conto Targa, payer le péage en ligne de manière

Autostrada Asti-Cuneo S.p.A.

Direzione e Coordinamento: S.A.L.T. p.A. (Gruppo ASTM)

Sede Secondaria: Via Bonzanigo, 22 - 10144 Torino (TO) - Italia - Tel. (+39) 011.6650400 - Fax (+39) 011.6650469 - E-mail: info@asticuneo.it

PEC: pec@asticuneo.postecert.it - www.asticuneo.it

Sede Legale: Via XX Settembre, 98/E - 00187 Roma (RM) - Italia

Cap. Soc. € 200.000.000,00 di cui 50.000.000,00 Vers. - Iscr. Reg. Imp. RM 08904401000 - R.E.A. N°1125353 - C.F./P.I. 08904401000

continue et gratuite par prélèvement automatique sur son compte courant ou par paiement récurrent sur sa carte de crédit ou sur son porte-monnaie électronique Satispay.

2- L'initiative est réservée aux utilisateurs qui remplissent les conditions minimales (« Exigences minimales ») énoncées ci-dessous :

- i) avoir activé, à partir du 5 août 2024 et jusqu'à la fin de l'initiative prévue pour le 31 décembre 2025, le Paiement avec Conto Targa, en s'inscrivant dans la section « Paiements avec Conto Targa » de la plateforme web d'ATCN et, ensuite,
 - fournir tous les documents nécessaires, indiqués au chapitre 5 des Règles et conditions générales d'utilisation de la plateforme web pour la visualisation des passages détectés sur les tronçons relevant de la compétence d'AUTOSTRADA ASTI-CUNEO S.p.A. gérés avec le système de péage Free Flow Multilane et pour le paiement en ligne (occasionnel et avec le système Conto Targa) ;
 - en fonction du mode de paiement choisi, procéder à la domiciliation en ligne des paiements sur un compte courant actif auprès d'une banque autorisée à opérer sur le territoire italien ou effectuer un ordre de paiement récurrent en ligne sur une carte de crédit valide (y compris les cartes prépayées) émise par un établissement de crédit autorisé à opérer sur le territoire italien et compatible avec le circuit international Visa ou Mastercard ou sur un système de porte-monnaie électronique Satispay ;
- ii) (ii) ne pas détenir de contrat de télépéage actif sur le réseau autoroutier italien ;

3- L'initiative est cumulable avec d'autres allègements liés au péage activés par ATCN.

4- La durée de l'initiative, actuellement prévue du 1-9-2024 au 31-12-2025, peut être prolongée.

5- **L'initiative sera appliquée automatiquement par ATCN en présence des exigences minimales visées au point 2.**

6- La réduction susmentionnée sera calculée sur une base mensuelle et accordée à l'utilisateur ayant activé le paiement avec Conto Targa.

7- L'application de l'initiative cessera en cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit, du paiement avec Conto Targa.

8- ATCN traitera toutes les données personnelles des utilisateurs, en faveur desquels l'initiative est appliquée, dans le respect de la réglementation en vigueur sur la vie privée (Règlement européen 2016/679 – « RGPD ») et des informations spécifiques fournies par ATCN conformément aux articles 13 et suivants du RGPD et publiées sur le site web d'ATCN www.asticuneo.it, disponibles aussi bien sur la page www.asticuneo/privacy/ et sous la rubrique « Modes de paiement » dans la section « Free Flow » (www.asticuneo/payment-method/). Pour plus de détails, veuillez vous référer à ces informations.